

**/ DOSSIER /**

**N'oubliez pas de voter  
en novembre  
pour vos représentants des locataires**

→ Lire la suite P 4-5

**VOUS  
ÊTES**

**CONCERNÉS,  
VOTEZ!**

**LES  
PREMIERS**

Ouverture  
de deux points d'accueil  
au Sablard et à Bellevue

→ Lire page 2

Comment  
améliorer  
son cadre de vie ?

→ Lire page 3

Recette:  
Mi-cuit de thon rouge  
au citron vert et gingembre

→ Lire page 7

## L'édito



Madame, Monsieur,  
Vous venez de recevoir la nouvelle édition de votre journal des locataires. Il contient de nouvelles informations, toutes les modalités pour vous représenter aux prochaines élections de vos représentants au sein des différentes instances de représentation de Limoges habitat.

**Votre vote est l'essentiel.**  
En tant qu'adhérent de LIMOGES HABITAT, tous les quatre ans, vous avez la possibilité de participer à la vie de l'Office, soit directement en étant candidat à cette élection, soit par votre vote express.  
C'est votre droit, car c'est aussi des aspects réglementaires, il vous a permis de choisir les personnes qui interviendront pour représenter vos intérêts, vos souhaits, dans tous les domaines qui concernent votre vie quotidienne.

L'objectif de votre Office HLM est une gestion participative, et partage une attention toute particulière aux besoins et remarques de vos représentants des locataires.  
Les associations de locataires représentent donc pour moi, dans ce contexte, un élément indispensable au bon fonctionnement de toutes les instances de Limoges habitat.

Par votre vote exprès, vous soutenez des candidats, vous choisissez les personnes qui seront les représentants, mais surtout vous participez à la vie de l'Office.  
Pour VOUS, pour soutenir les CANDIDATS, pour LIMOGES HABITAT, venez voter au CAPTEM.

Je compte sur votre implication et sur votre participation à ce temps fort de la vie de notre Office HLM, tout comme vous pouvez compter sur ma détermination à répondre au maximum à vos vœux au sein de LIMOGES HABITAT.

Bruno Lemoine  
Président du Conseil d'Administration

Retrouvez-nous sur :



**Fenêtres sur ...** est une publication de Limoges habitat / 224 rue François Perrin, 87000 Limoges / Tél. : 0555434500 / [www.limogeshabitat.fr](http://www.limogeshabitat.fr) / n° 1530 1655-5291 / RCS Limoges : 278 708 515 / SIRET : 278 708 515 00028 / Rédactrice en chef: Carole CHELLE / Rédaction: Emmanuelle FRUGIER et Rayn ROMAN / Crédit photos: Limoges habitat, shutterstock, Philippe PÉCHER / Conception et réalisation: il communication / Impression: Fabrique

## L'actualité de Limoges habitat

### Travaux : Résidence Le Château (Panazol).



Depuis quelques jours, cet ensemble immobilier de 48 logements est en travaux. Les équipes de Limoges habitat ont entamé un vaste chantier qui vise à refaire la chaufferie, les parties communes, le hall d'entrée et les pièces humides de l'ensemble des logements. Pour rappel, en 2006-2007, les façades et les menuiseries de cette résidence de 1980, avaient fait l'objet d'importants travaux.

Fin des travaux : Février 2020

### Le sautiez-vous ?

En 1909, pour devenir locataire d'un des 16 logements de la résidence Montjou, construite par la Société de l'Etoile, l'adhérent de Limoges habitat, il fallait être sacrément chancieux.

En effet, l'attribution d'un logement se faisait par tirage au sort parmi les sociétaires « actionnaires » de la Société de l'Etoile. Pour devenir « actionnaire », il y avait deux possibilités :

• soit acheter une action de 25 francs sur ses fonds propres,

• soit acheter des actions par l'épargne, par le biais d'achats faits auprès d'une association partenaire de l'Etoile : « l'intermédiaire des coopérateurs prévoyants » réunissant un certain nombre de commerçants (photo de la liste des commerçants) qui, en contrepartie des achats réalisés, remettaient à leurs clients des tickets leur permettant d'épargner et ainsi devenir actionnaire de l'Etoile.

La possession d'une action de 25 francs permettait ainsi à chacun de pouvoir participer au tirage au sort organisé par l'Etoile pour l'attribution d'un de leurs logements.

Une sacrée méthode !

### Proximité : des antennes de vos agences.



Depuis la fin du mois d'août, l'agence Sud de Limoges habitat a ouvert un point d'accueil en plein cœur du quartier du Sablard à Limoges.

L'objectif de cette ouverture est d'améliorer la qualité de service par une présence plus forte dans vos quartiers. Et surtout cela renforce encore plus, une certaine proximité dans le travail quotidien des équipes de Limoges habitat.

Ce nouveau point de rencontre est situé au 5, rue Charles Péguy, il est dans un premier temps ouvert chaque lundi après-midi (de 14 heures à 16h30) et chaque jeudi matin (de 9 heures à 12 heures). En fonction des besoins, ce lieu de rendez-vous auprès des habitants du Sablard sera pérennisé et les horaires pourront être adaptés.

Début octobre, c'est l'Agence Ouest qui a inauguré son point d'accueil au cœur du quartier Bellevue (Rue 2<sup>e</sup> et le N° 1) jusqu'à chaque mois au 3 rue André Messager).

La suite ?

D'autres antennes vont ouvrir prochainement : au Vignat et aux Coutures.

### Le bon usage de vos sanitaires



Depuis quelques mois, de nombreuses résidences de Limoges habitat sont sujettes à des engorgements de réseaux. Les interventions demandées à notre prestataire qui gère ce type de problème se multiplient.

derrière ces engorgements entraînant des remontées d'eaux usées dans les logements. En particulier, ceux du résident-chasseur.

**Ne jetez plus vos lingettes !** Cette augmentation de dysfonctionnement est principalement due à une mauvaise pratique de personnes qui jettent dans les toilettes, un nombre important, des lingettes de nettoyage. Mais également de la graisse de cuisine.

Nous vous rappelons donc qu'il est strictement interdit de jeter des lingettes dans vos toilettes, sous peine de les boucher et de créer un problème plus conséquent qui pourrait impacter l'ensemble de votre résidence. N'oubliez pas que chaque intervention de notre prestataire pourra être directement répercutée sur les charges locatives de l'immeuble concerné.

### Stop aux balcons encombrés



Pour des raisons de sécurité et d'esthétique, il est interdit d'encombrer votre balcon. Cela est stipulé dans le règlement intérieur des immeubles.

« Les balcons et loggias ne doivent en aucun cas servir de débris. De plus le locataire doit veiller à ne pas suspendre, déposer ou laisser de vêtements, linge, tapis, balais ou paillassons aux fenêtres, balcons, paliers, escaliers... »

Attention !! En cas de sinistre (incendie, par exemple), votre responsabilité sera pleinement engagée.

### L'astreinte, un service technique seulement pour les urgences

Depuis plusieurs années, Limoges habitat assure auprès de ses locataires, un service d'astreinte pour les urgences techniques. Ce service est accessible à chaque locataire en dehors des horaires d'ouvertures de Limoges habitat : la semaine, de la fermeture à 8h30, et le week-end (du vendredi 16 heures au lundi 8h30).

Attention ! Le numéro d'astreinte n'est à composer qu'en cas d'urgence technique absolue. Urgence qui ne peut attendre l'ouverture de votre agence de proximité ou du siège de Limoges habitat.

En appelant ce numéro, vous contactez l'agent d'astreinte de Limoges habitat qui jugera de la démarche à suivre.

- Soit les équipes techniques de Limoges habitat sont en capacité de réparer ou de trouver une solution provisoire en attendant les heures d'ouvertures de Limoges habitat.
- Soit l'agent d'astreinte fait appel à l'un des prestataires car le problème ne peut être résolu par nos équipes.

- Soit la réparation n'est pas urgente et peut attendre les heures d'ouvertures de Limoges habitat.

Le service d'astreinte est un service gratuit proposé par Limoges habitat. Mais n'oubliez pas que tout abus de ce service sera facturé si les agents se déplacent pour une réparation qui n'est pas urgente.

### Les réparations urgentes

Refoulement des eaux usées  
Inondation  
Incendie  
Système d'ouverture automatique des portes de résidences en panne  
Blocage de l'ascenseur  
Risque de chaudière  
Absence d'eau chaude

### Les réparations non urgentes

Remplacement d'une ancre  
Sûreté d'une demande de logement  
Problème de nature non-technique  
Un radiateur qui goutte  
Un joint qui fuit  
La perte de vos clés

### Ne nourrissez plus les pigeons !

Nourrir les pigeons, certaines personnes trouvent cela sympathique. Pourtant, ils restent des nuisibles pour votre résidence.

Alors dans un souci de préserver un environnement sain, nous vous demandons d'arrêter de donner de la nourriture aux pigeons car cela engendre des nuisances comme des déjections sur les rebords de vos fenêtres et de vos balcons, des odeurs nauséabondes, des nids sous les combles, des déjections des bébés ou bien la présence de rats.

Votre cadre de vie en dépend.





## ELECTION DES REPRESENTANTS DES LOCATAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LIMOGES HABITAT

**Locataires !**

**du 14 au 27 novembre, votez pour élire vos nouveaux représentants.**



### Le vote :

Les documents nécessaires au vote vous seront transmis au plus tard le 16 novembre 2018. L'élection aura lieu au scrutin secret de liste à un tour avec représentation proportionnelle au plus fort reste, sans radiation, ni panachage.

### Comment voter ?



**Soit par correspondance :** les cartes de vote à expédier sous enveloppe préaffranchie, devront parvenir avant le 27 novembre à minuit.



**Soit par internet :** le site de vote sera ouvert jusqu'au 27 novembre à minuit.

### Le dépouillement ?

Il aura lieu au siège de Limoges habitat (224, rue François Perrin), **le mercredi 28 novembre 2018 à partir de 9 heures.**

**Ces élections sont réalisées sous le contrôle d'un huissier de Justice.**

### En savoir plus :



**Sont éligibles,** à l'exclusion des personnes membres du personnel de Limoges habitat, les locataires, personnes physiques, âgées de 18 ans au minimum et ne tombant pas sous le coup des dispositions de l'article L. 421-12, qui sont locataires d'un local à usage d'habitation et peuvent produire soit la quittance correspondant à la période de location précédant l'acte de candidature, soit le reçu mentionné à l'article 21 de la loi n° 89-662 du 6 juillet 1989, soit la décision de justice octroyant les délais de paiement du loyer ou des charges, chaque contrat de location ne donne droit qu'à une seule candidature.



**Les sièges** revenant à chaque liste, en fonction du résultat du scrutin, sont attribués dans l'ordre des noms figurant sur la liste. Les autres personnes figurant sur la liste succèdent, dans l'ordre où elles sont inscrites, aux représentants qui cessent leurs fonctions avant l'expiration de la durée normale de leur mandat (4 ans) dans les conditions prévues à l'article R. 421-8-4.



**Reclamations :** Les réclamations contre les opérations électorales sont portées devant le Tribunal Administratif du lieu du siège de Limoges habitat, dans la quinzaine qui suit le dépouillement.



**Déclaration de candidature :** Les déclarations de candidature doivent parvenir au siège de Limoges habitat – 224, rue François Perrin à Limoges – **entre le 08 et le 17 octobre 2018.** Au terme de l'article L. 421-12 du Code de la Construction et de l'Habitation, «elles doivent être présentées par les associations exerçant dans le domaine du logement et indépendantes de tout parti politique ou organisation à caractère philosophique, confessionnel, ethnique ou racial et ne pas poursuivre des intérêts collectifs qui seraient en contradiction avec les objectifs du logement social, et affiliées à une organisation nationale siégeant à la Commission Nationale de Concertation, au Conseil National de l'Habitat, au Conseil National de la Consommation. Dans le cas contraire les listes ne seraient pas recevables au regard de la loi. Cinq sièges sont à pourvoir. Chaque liste doit présenter le double de candidats (10) et alternativement un candidat de chaque sexe.



**Diffusion des résultats des élections :** Les résultats seront disponibles le jour même sur le site internet de Limoges habitat et affichés au siège, dans les agences de Limoges habitat et dans tous les immeubles.

224, rue François Perrin – CS 90398 – 87010 LIMOGES Cedex1 – [www.limogeshabitat.fr](http://www.limogeshabitat.fr) – 05.55.43.45.00.



LOCATAIRES VOUS ÊTES LES PREMIERS CONCERNÉS

**VOTEZ !**



## Les élections des locataires

Du 14 au 27 novembre, vous allez devoir élire vos futurs représentants des locataires. Ils seront vos porte-paroles pour les quatre prochaines années. En effet, choisir ses représentants, c'est choisir les personnes qui seront associées aux décisions de Limoges habitat pour améliorer votre logement, votre immeuble ou votre quartier.

Au sein de Limoges habitat, trois associations sont présentes au sein du Conseil d'Administration : la CNL 87 (Confédération Nationale du Logement 87) / LA CGL (Confédération Générale du Logement) / LUD CSF 87 (L'Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles).

Leurs représentants sont élus pour 4 ans d'action continue au service du bien-être des résidents. Travaux à mener, entretien des parties communes, évolution des loyers, maîtrise des charges, gestion de la résidence, programme des travaux, avenir du quartier sont les nombreux sujets sur lesquels ils s'expriment et rendront des décisions au cours de leur mandat.

« On est en quelque sorte, la voix des locataires au sein du Conseil d'Administration de Limoges habitat et le relais entre l'organisme et les locataires » reconnaît Magali Bennet de LUD CSF.

Un relais qui fait office de médiateur dans la plupart des cas. « Une association de locataires, c'est la défense des intérêts des locataires par rapport à tout ce qui leur est passé dans la vie courante. On a un rôle de médiation dans certains conflits » explique Jean-François Cuéret de l'AUDC (une association membre à Limoges habitat mais contactée pour les besoins de l'article).

### Une présence essentielle au sein du Conseil d'Administration.

Une chose est sûre, elles sont importantes dans le paysage administratif d'un bailleur social comme Limoges habitat.

Elles sont membres à part entière du Conseil d'Administration. « Cela nous permet d'être au plus près des orientations stratégiques du bailleur et d'intervenir si quelque chose nous gêne » note Frédéric Vialle, vice-président de la CNL. Surtout, selon Magali Bennet, leurs présences au sein d'un CA sont primordiales car « les locataires restent ceux qui sont experts de l'usage des logements et on se doit donc de porter leurs messages et leurs demandes dans les instances ».

### Mais que demandent les locataires ?

Généralement, on intervient pour des problèmes d'entretien des parties communes, de charges qui augmentent ou aussi en rapport avec des impayés » note Magali Bennet de LUD CSF.

Médiatrice, lien entre le bailleur et le résident, porte-parole lors des instances. Au final, une association de locataires a plusieurs rôles auprès des locataires. « On se rend compte que de plus en plus, les gens ont du mal à se défendre tout seuls. Ils ont besoin d'être défendus par des associations qui ont les reins solides et surtout qui possèdent des connaissances, notamment dans le domaine juridique. On est essentiel » conclut Jean-François Cuéret de l'AUDC.

Alors pour ne pas perdre votre voix, il est important de voter. « C'est ultra-important que les locataires donnent leurs avis et ces avis méritent d'être pris en compte » ajoute Magali Bennet.

Les représentants des locataires sont présents au sein de plusieurs instances de Limoges habitat :

**Le Conseil d'Administration :** Composé de 27 membres, il se réunit 4 fois par an.

**Le Bureau du Conseil d'Administration :** Il intervient dans le cadre d'une délégation accordée par le Conseil d'Administration, le plus souvent pour les affaires financières. Il est composé de six membres.

**La Commission d'Attribution des Logements :** Elle décide de l'attribution des logements en conformité avec la réglementation en vigueur. Elle se réunit toutes les semaines.

**Le Conseil de Concertation Locative :** C'est un lieu d'échange entre les représentants des locataires. Il donne son avis sur la gestion des immeubles, la maîtrise des charges, les projets et toutes les mesures touchant aux conditions d'habitat et au cadre de vie des habitants. Il se réunit 4 fois par an.

### LES SIX BONNES RAISONS DE VOTER ENTRE LE 14 ET LE 27 NOVEMBRE :

1

Parce que les représentants défendent les intérêts des locataires.

2

Parce que voter, c'est s'exprimer.

3

Parce que les représentants prennent des décisions importantes qui concernent directement les locataires.

4

Parce que les représentants sont aussi des locataires HLM.

5

Parce que les représentants ont un vrai pouvoir de décision.

6

Parce que voter, c'est facile (voir conditions sur la page de gauche).



Et pourquoi pas privilégier le prélèvement automatique pour le paiement de votre loyer.

C'est simple, car il suffit juste de remplir un formulaire de prélèvement et chaque 6 ou 12 du mois (c'est à vous de choisir entre ces deux dates), votre loyer est prélevé sur votre compte bancaire.

C'est gratuit, car il n'y a aucun frais supplémentaire.

C'est sûr, car pas de risque d'oubli de votre part. Chaque mois, votre quittance mentionnera le montant de votre loyer et sa date de prélèvement.

Convalincas ? Le formulaire est à retirer auprès de votre agence de proximité puis à envoyer accompagné d'un RIB à la Trésorerie de Limoges habitat – 224 rue François Perrin – CS83795 – 87010 Limoges CEDEX. Ou bien à déposer dans votre agence.

## Le loyer



Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, le paiement de votre loyer en espèces n'est plus possible. En effet, il laisse sa place à d'autres moyens de paiement. C'est donc l'occasion pour vous, locataires de passer au prélèvement automatique. Une solution simple et plus sûre pour régler votre loyer.

### Quand le payer ?

Il est payable avant le 10 de chaque mois.

### Où le payer ?

- Soit auprès de la trésorerie principale au siège de Limoges habitat (224 rue François Perrin)
- Soit auprès du Centre d'encaissement de Lille (pour les chèques et le TIP)
- Soit auprès de votre agence de proximité (uniquement pour les règlements en carte bancaire).

### Comment payer ?

- **Soit par carte bancaire** au siège de Limoges Habitat (224 rue François Perrin) ou dans votre agence de proximité (Limoges habitat en compte cinq).
- **Soit par chèque** à l'ordre de Trésor Public. Le chèque est à envoyer avec le talon détachable présent sur votre quittance, au centre d'encaissement de Lille.
- **Soit par TIP** (Titre Interbancaire de Paiement), qui doit être obligatoirement signé et adressé au centre d'encaissement de Lille. Attention pour le premier paiement, il faut obligatoirement joindre un RIB, pour l'enregistrement de vos coordonnées bancaires.
- **Soit par virement bancaire**
- **Ou par cartes de paiement prépayées.** En effet, il est possible de déposer de l'espèce sur une carte de paiement prépayée (que l'on trouve dans les bureaux de tabac). Cette carte ensuite est utilisable comme une carte bancaire au siège ou en agence.

## Les associations de locataires ont la parole

### La CSF défend votre droit à vivre dans un logement de qualité et abordable

Les élections des locataires dans le Conseil d'administration de Limoges habitat auront lieu en novembre (clôture du scrutin le 27 novembre), c'est le moment de faire entendre votre voix.

Tous les locataires, quelle que soit leur nationalité peuvent voter.

Ensemble nous sommes plus forts, pour avoir tous les mêmes droits, faites entendre votre voix !

En 2028, l'Etat a retiré 15 milliard d'euros au budget du logement social. Pour les locataires, cela représente une baisse importante des services et des travaux d'entretien des immeubles.

#### Avec la CSF, exigeons

- des loyers abordables
- des charges contrôlées, et facturées au juste prix
- des travaux d'isolation pour un logement confortable et une facture réduite
- une vraie prévention humaine au service des locataires
- la bonne application des contrats d'entretien et des rénovations efficaces
- des réponses concrètes aux réclamations

#### VOTER LA CSF POUR FAIRE RESPECTER VOS DROITS !

### La CNL toujours très investie aux côtés de locataires

Comme chacun d'entre vous a pu le voir sur la feuille accompagnant celle des loyers, c'est une grande échéance qui a lieu le 28 novembre prochain. C'est la date fixe pour l'élection des représentants des locataires.

Une occasion de se mobiliser massivement pour donner la parole aux habitants et ainsi donner à vos élus, les moyens pour renforcer la démocratie locale. Un point important pour chaque habitant qui doit faire remonter aux élus (es) ses conditions de vie et d'habitat. Les problèmes de logement, comme d'environnement. Un lien entre eux et les bailleurs sociaux sur des décisions importantes qui concernent directement les locataires.

La loi finance impacte le parc du logement social.

Au cours de leur dernier mandat, les élus CNL ont été vigilantes face aux décisions marquant la destruction du logement social : diminution de l'APL de 5 €, la loi de finance 2018 qui impacte directement le quotidien du parc (diminution des entretiens et des travaux, report de constructions nouvelles fautes de moyens insuffisants). Projet de la loi dite « évolution du logement et aménagement numérique » (ELAN), qui va être un véritable coup fatal porté au logement social. Un choix politique inacceptable pour la CNL.

Continuer à chercher à aller vers le progrès social est possible avec l'appui des locataires, qui ne doivent se mobiliser en votant beaucoup plus massivement pour faire avancer les revendications.

Une chose est claire : Vos élus CNL essaient de participer activement au CA et aux différentes commissions dont elles font partie.

Vos représentantes CNL : Mmes Renée Lucas et Elvane Tracard

## Jeux

### Jeu des 7 différences



#### Charade

J'ai quatre pieds mais je ne peux pas marcher. Qui suis-je ?

Cherchez une réponse à la charade en cliquant sur le lien "Jeux" dans le menu de gauche. Les réponses sont à envoyer à : [jeux@limogeshabitat.fr](mailto:jeux@limogeshabitat.fr)

AFCC HAUTE-VIENNE  
52 rue Albert Einstein  
87000 Limoges  
Tél : 05 55 77 79 45  
Fax : 05 55 77 79 45  
Per : 05 55 77 79 45

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT RT (CNL RT)  
2 rue de la République  
87000 Limoges  
Tél : 05 55 77 79 45 - Fax : 05 55 77 79 45  
N° de reconnaissance : 05 55 77 79 45  
N° de reconnaissance : 05 55 77 79 45

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU LOGEMENT (CGL)  
10 rue de la République  
87000 Limoges  
Tél : 05 55 77 79 45 - Fax : 05 55 77 79 45  
N° de reconnaissance : 05 55 77 79 45

UNION DÉPARTEMENTALE DE LA CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES (USF)  
Fédération AFCC  
N° de reconnaissance : 05 55 77 79 45  
N° de reconnaissance : 05 55 77 79 45  
N° de reconnaissance : 05 55 77 79 45

VOUS FAITES PARTIE D'UNE ASSOCIATION ET VOUS SOUHAITEZ NOUS FAIRE PARTAGER VOTRE CONFIANCE ?  
Contactez-nous à l'adresse : [contact@limogeshabitat.fr](mailto:contact@limogeshabitat.fr)

VOUS FAITES PARTIE D'UNE ASSOCIATION ET VOUS SOUHAITEZ NOUS FAIRE PARTAGER VOTRE CONFIANCE ?  
Contactez-nous à l'adresse : [contact@limogeshabitat.fr](mailto:contact@limogeshabitat.fr)

## Recette de cuisine

### Mi-cuit de thon rouge au citron vert et gingembre

POUR DEUX PERSONNES



#### LES INGRÉDIENTS

##### Pour le carpaccio :

- 2 pavés de thon rouge
- 1 citron vert
- Gingembre (soit déjà moulu, soit frais)
- Petit piment vert
- 2-3 cuillères à soupe d'huile d'olive
- 1 cuillère à soupe de sauce soja

##### Pour l'accompagnement :

- Du chou rouge
- Tomates
- Radis rose
- Radis noir
- 2 cuillères à soupe de jus d'orange
- 1 cuillère à soupe d'huile d'olive
- 1/2 citron vert
- 1 cuillère à café Sauce soja

#### LE CARPACCIO :

Mettre pendant 10-20 minutes les deux pavés de thon au congélateur pour qu'ils deviennent un petit peu plus faciles à couper.

On attend, on prépare la marinade. Mélanger dans un bol, les zestes et le jus d'un citron vert, l'huile d'olive, la sauce soja, le gingembre et les piments verts coupés en petits morceaux.

Sortir les pavés de thon du congélateur et les couper en fines tranches (1 cm d'épaisseur). Disposer les tranches dans un grand plat et verser dessus la marinade. Rajouter quelques touches de gingembre à la fin. Réserver au frais pendant 24 h.

#### L'ACCOMPAGNEMENT :

Découper le chou rouge, la tomate et le radis rose en petits morceaux. Dans un bol, mélanger le jus d'orange, l'huile d'olive, le jus de citron vert et la sauce soja. Y mettre le chou, les radis et la tomate. Remuer et servir de suite en plaçant l'accompagnement au centre de l'assiette et les tranches de thon marquées autour.

Découper quelques fines tranches de radis noir et les mettre au dessus de l'accompagnement.







Depuis le 7 novembre, un trolleybus aux couleurs de Limoges habitat circule dans les rues de la ville.  
**À VOUS DE JOUER !**



JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE

## Trouvez et photographiez le trolley Limoges habitat

Envoyez votre photo à :  
[communicationlh@limogeshabitat.fr](mailto:communicationlh@limogeshabitat.fr)

La photo gagnante fera la «une» du prochain «Fenêtres Sur...»  
**DE NOMBREUX CADEAUX À GAGNER !**

@ [contact@limogeshabitat.fr](mailto:contact@limogeshabitat.fr)

f Limoges habitat

Conditions du jeu à demander auprès de :  
**LIMOGES HABITAT**, Direction de la communication  
224 rue François Perrin - CS 90398  
87010 Limoges Cedex 1  
ou sur : [communicationlh@limogeshabitat.fr](mailto:communicationlh@limogeshabitat.fr)

Créateur de cadre de vie

